



Suite à la troisième et dernière réunion de NAO du 09 février 2017, voici un résumé des propositions définitives de direction :

Salaires

- ✚ Augmentation généralisée pour les employés de **0.4 % à compter du 1^{er} mars 2017**
- ✚ Augmentation généralisée pour les cadres et agents de maîtrise de **0.4 % à partir du 1^{er} janvier 2017.**
- ✚ Etude de la possibilité de créer un site pouvant accéder à l'outil PARM.
- ✚ Ouverture d'une négociation sur le télétravail des cadres.
- ✚ Aide au rachat de trimestre pour les salariés pouvant atteindre la retraite.

Social :

- ✚ Augmentation de la base contrat des employés à 28h00 et plus ayant au moins 5 ans d'ancienneté, pourront passer à 32h00.
- ✚ Elargissement de l'aide au permis de conduire pour les apprentis à toute la France mais avec une aide divisée par deux (300€ au lieu 600€).
- ✚ Augmentation du forfait pour le travail habituel du dimanche pour les cadres et AM à 70€ (au lieu 60€)
- ✚ Augmentation du plafond de la carte PASS à 11 000 € (au lieu de 10 000 € actuellement).
- ✚ Absence autorisée de 5 jours payés pour le PACS du salarié.
- ✚ Décès des beaux-parents, d'un frère ou d'une sœur : 3 jours (comme prévu dans la loi travail). Et 2 jours pour l'annonce d'un handicap chez un enfant.
- ✚ Augmentation de 10 000 € du fond de solidarité.
- ✚ Diminution du délai de la prime EC4 ramenée à 3 mois au lieu de 1 an.
- ✚ Augmentation de la prime de vacances pour les cadres et agents de maîtrise de 30€.
- ✚ Passage des RRC au minimum au niveau 4C.
- ✚ Augmentation de la prime de vacances des employés ayant 10 et 15 d'ancienneté.
- ✚ Mise en place d'un pôle Relation Collaborateur.(relai paie)

→ 2 accords distincts : social et salarial.

Merci de votre attention,



La parole est à vous... !!!

**Consultation en région jusqu'au
28 février dernier délai**